LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE

Agir pour la croissance et l'emploi

Christine LAGARDE,
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
a présenté lundi 28 avril en conseil des ministres son projet de loi pour moderniser l'économie française
(télécharger le sur www.minefe.gouv.fr).

Ce projet de loi s'inscrit dans la politique d'ensemble du gouvernement en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Des mesures concrètes pour :

les entrepreneurs et les PME : les démarches seront simplifiées pour ceux qui souhaitent lancer leur activité et les entrepreneurs seront prélevés au premier euro gagné et à hauteur de ce qu'ils gagnent. Le projet de loi donne également aux PME plus de possibilités pour conduire, financer et pérenniser leur développement.

les consommateurs : en mettant en place une concurrence plus forte et plus saine entre les acteurs économiques, il s'agit de défendre le pouvoir d'achat des consommateurs en laissant toute sa place à la négociation entre les producteurs et les distributeurs et en assouplissant le régime des soldes.

les épargnants et les investisseurs : le projet de loi prévoit de moderniser et de fluidifier les mécanismes de financement, en facilitant l'accès de tous les épargnants au Livret A et en plaçant les structures de la place de Paris au meilleur niveau de compétitivité.

l'économie française dans sa globalité : pour améliorer la compétitivité et l'attractivité de la France, plusieurs mesures sont prévues afin d'attirer les investisseurs et les cadres étrangers de haut niveau et de moderniser le territoire national grâce à l'installation du très haut débit.

Prochaines étapes :
- 6 mai : audition de Christine LAGARDE devant la Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire.
- A partir du 27 mai : débat du projet de loi à l'Assemblée Nationale
- A partir du 15 juin : débat du projet de loi au Sénat
- Début juillet : vote prévu de la loi par les deux assemblées

Pour plus d'informations, le projet de loi et son dossier de présentation sont téléchargeables sur : **http://www.minefe.gouv.fr**